

Cycle de formation pour assistants parlementaires



Organisé dans la perspective des élections législatives de juin 2017, ce cycle de formation a pour objet d'offrir à de futurs collaborateurs parlementaires une **formation politique de haut niveau**, afin qu'ils puissent mieux aider ces derniers à assumer leur travail législatif.

Le cycle se déroule sur dix semaines, à raison d'une séance hebdomadaire. Les sessions se tiendront 106 rue de l'Université, 75007 Paris, du 15 février au 12 avril 2017 (de 18h30 à 20h30). Les participants recevront en fin de cursus un certificat qui pourra les aider à postuler à un **poste d'assistant parlementaire**. Les sessions sont animées par Guy Lardeyret, politologue, président de l'Institut pour la démocratie, assisté par des experts plus spécialisés sur certains sujets.

Programme

1ère séance : Les principes fondamentaux au coeur du pacte républicain

Une société démocratique se fonde sur des règles politiques devant donner lieu à un large consensus. Ces règles ont vocation à figurer dans le préambule de la Constitution. Elles se présentent sous la forme de principes de portée universelle, capables de traduire les « droits de l'homme » en droits du citoyen. Leur mise en place par la voie des institutions est plus aisée depuis que le concept de *démocratie* a été défini de façon rationnelle.

2ème séance : Le travail de l'assistant parlementaire

Le travail des assistants parlementaires ne se limite pas à répondre aux demandes des députés (ou des sénateurs). Il s'agit d'anticiper leurs besoins et de collecter toutes les informations en rapport avec les dossiers suivis. Cette séance sera animée par *Claude Gaignol*, député de 1988 à 2012, inscrit régulièrement au tableau d'honneur des journalistes parlementaires.

Modalités d'inscription

Niveau de
recrutement :
Master 2

Durée de la
formation : 20
heures

Accès : Métro :
Station Assemblée
Nationale (ligne 12)
Station Invalides
(lignes 8 et 13) ;
Bus: lignes : 83, 73,
94, 84, 63, 24

Conditions : lettre
de motivation et
C.V. Dossier envoyé
par mail à remplir

Frais de scolarité :
450€

Contacts :
01.47.53.04.04.
Courriel :
[idem.assistants@gm
ail.com](mailto:idem.assistants@gmail.com)

3ème séance : Les insuffisances de la justice constitutionnelle

L'Etat n'étant pas au-dessus du droit, c'est la légalité des actes publics qui en garantit la légitimité. Il est donc indispensable que de hauts magistrats chargés d'en vérifier la constitutionnalité puissent fonder leurs jugements sur des textes de référence irréfutables. La cohérence de la jurisprudence en dépend également.

4ème séance : Le rôle de l'Etat dans une démocratie

L'Etat régule la société par le droit. Il détient à cet effet le monopole de la coercition pour faire prévaloir l'intérêt commun. Une fois la règle fixée, il n'a pas lieu d'assumer lui-même les prestations que les citoyens peuvent fournir dans le cadre de leurs libres associations. C'est l'alternance de la droite et de la gauche au Parlement qui permet de définir la frontière plus précise entre la sphère privée et le domaine public.

5ème séance : La structure polycentrique du pouvoir politique

Les citoyens délèguent leur souveraineté à des échelons politiques successifs. Le niveau national est celui où s'élabore les lois ordinaires, tandis que les questions d'ordre local et régional doivent être gérées à des niveaux pertinents. Quant aux principes supérieurs de droit, ils s'imposent à un niveau transnational à l'heure où l'histoire se mondialise, en l'occurrence à l'échelon européen dans le cas de la France.

6ème séance : Le rôle déterminant du mode de scrutin

Le pouvoir s'exerce à chaque échelon sous le contrôle de délégués du citoyen. Pour qu'ils soient cohérents et efficaces, il convient de concentrer le pouvoir au sein d'un exécutif, dont le chef doit être responsable devant une majorité issue des urnes, et de ce fait révocable. C'est pourquoi le scrutin majoritaire est inhérent à la démocratie, et que les fonctions de chef de l'Etat et de chef de gouvernement sont de nature différente.

7ème séance : La difficulté de parvenir à des choix justes

La compétition dans l'ordre politique n'a pas pour objet d'ancrer le pouvoir dans des personnes, qui useraient de leur autorité pour imposer leur point de vue personnel, mais de trouver les moyens de parvenir aux meilleures décisions à travers un vote majoritaire. Les élus, qu'il est aisé de remplacer, doivent être choisis moins pour des compétences supposées, ou leur représentativité, que de leur capacité à faire preuve de discernement, une fois éclairés de façon contradictoire par des experts spécialisés dans la recherche de l'intérêt commun.

8ème séance : La fiscalité comme moyen de redistribution de la richesse collective

Plus les lois sont justes, plus les inégalités tendent à refléter des différences de talent parmi les citoyens. Exception faite de l'impôt sur les successions, qui vise à réduire les inégalités d'origine familiale, la charge des dépenses publiques doit être répartie au prorata des capacités contributives de chacun. Un bon impôt est un impôt qui fausse le moins possible le jeu de l'économie. Cette séance sera animée par *Jean-Philippe Delsol*, président de l'IREF (Institut de recherches économiques et fiscales).

9ème séance : L'intrusion des groupes d'intérêts dans la sphère publique

L'ingérence des groupes d'intérêts particuliers dans les décisions publiques pervertit la démocratie. S'ils sont bien concernés par la législation applicable à leur domaine, ils n'ont pas pour autant vocation à être financés par l'Etat. Ce n'est pas non plus parce qu'une activité relève de l'intérêt général, et qu'à ce titre elle puisse bénéficier d'un financement public, qu'elle doit être exercée par des agents publics.

10ème séance : L'implication du pouvoir européen dans la législation nationale

L'Assemblée nationale se prononce sur les propositions de la Commission dans ses domaines de compétence, avant que les textes soient adoptés par le Parlement et le Conseil Européens, puis reviennent pour être transcrits dans la législation nationale. La répartition des pouvoirs entre le niveau national et l'échelon européen demande à être clarifiées. La séance sera animée par *Jacques Huchet*, ancien représentant de la Commission européenne.